



ARRETE N°71 /2023

OBJET : DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MONSIEUR PATRICK SALMON, ADJOINT AU MAIRE.

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

VU le Procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020, portant renouvellement du Conseil Municipal ;

VU le Procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature pour la période estivale à Monsieur Patrick SALMON, Adjoint au Maire ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Patrick SALMON, Adjoint au Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est délégué pour signer, en lieu et place du Maire, concurremment avec lui, pour la période du 31 juillet au 6 aout 2023, tous les actes et documents ayant trait aux domaines suivants :

- ✓ Petite Enfance, vie scolaire et activités périscolaires,
- ✓ Elections,
- ✓ Etat-Civil,
- ✓ Affaires générales (débit de boissons, affaires militaires, attestation accueil et/ou de départ pour les étrangers, sorties de territoire, titres de rattachement)
- ✓ Administration générale (notes, correspondances, certification exécutoire, ...)
- ✓ Autorisations délivrées dans le cadre du droit des sols,
- ✓ Infraction en matière d'urbanisme,
- ✓ Ordonnancement des dépenses et des recettes,
- ✓ Décisions relevant de l'alinéa 4 de la délibération n°61 du 17 juillet 2020, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et pourra être déféré au Tribunal Administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ✓ Monsieur Patrick SALMON.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 29 juin 2023
Le Maire,
Jean François ONETO.